



# **PROJET REGLEMENT DES TAXES DE SEJOUR ET D'HEBERGEMENT**

## **SEANCE DE PRESENTATION**

Dans le cadre du projet «Stratégie touristique pour la destination de Torgon» initié au printemps 2016, le Conseil communal a revu le règlement concernant les taxes de séjour et d'hébergement afin de passer à une taxe de séjour forfaitaire.

La population et les acteurs du tourisme (propriétaires de résidences secondaires, hébergeurs, ...) sont invités à prendre connaissance de ce projet

**LE VENDREDI 9 DECEMBRE 2016  
À 19H30  
À LA SALLE DES FONTANIES (rue du Collège 6)  
À VIONNAZ**

Ce règlement sera soumis aux citoyens et citoyennes de la commune de Vionnaz pour validation lors de l'assemblée primaire communale extraordinaire du mercredi 21 décembre 2016 (l'ordre du jour suivra ultérieurement).

Vous êtes toutes et tous les bienvenus !

**Commission Affaires économiques et touristiques**